

52 - Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

Mme l'Adjointe JOLY, Rapporteur : Le Service Relations Internationales de la Ville de Besançon attribue des subventions pour les échanges internationaux des établissements scolaires et des associations bisontines.

Mais il souhaite également donner un coup de pouce aux associations bisontines porteuses d'un projet international, qu'il ait lieu en lien avec nos villes jumelées ou non. Tous les projets, qu'ils soient culturels, sportifs ou autres seront examinés et pourront être retenus selon l'intérêt du projet et le budget prévisionnel de l'opération.

La Ville a fait l'objet d'une demande de subvention d'une association bisontine, porteuse d'un projet international :

• Association Consonances

L'association Consonances a été créée en novembre 2013. Elle a pour but de développer les relations amicales et artistiques entre Bisontins et Fribourgeois et de mettre en œuvre des spectacles originaux permettant de rapprocher, par la musique, différentes formes d'art (poésie, littérature, théâtre...) et de faire travailler ensemble des artistes des deux villes jumelées.

Comme chaque année depuis sa création, elle proposera de nouveau un spectacle mêlant musique et poésie qui sera joué en octobre à Freiburg et en décembre à Besançon.

Intitulé «Fugues et refuges», il réunira de nouveau des musiciens et comédiens français et allemands et permettra cette année à deux poètes de Besançon et deux écrivains de Freiburg de mêler leurs voix et leurs sensibilités en traitant librement le thème du refuge.

L'association Consonances sollicite la Ville pour l'aider à couvrir les frais liés aux déplacements des artistes, entre Besançon et Freiburg. La Ville de Freiburg apportera également son aide au projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € (sur un budget de 12 530 €) à l'association Consonances pour participer à l'organisation de ce concert à Besançon et à Freiburg.

En cas d'accord, la somme de 1 000 € sera prélevée sur la ligne 65.048/6574.0094036 CS 00290.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Association Consonances.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2016.